

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 10 |
| • présents | 8 |
| • votants | 7 |
| • absents | 3 |
| • exclus | 0 |

De la commune de Baulay

Séance du 30 mars 2018 à 20 heures 30

Date de convocation :
23 mars 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
10 avril 2018

Objet

Adoption du compte
administratif 2017 de
l'assainissement

M. GERARD Frédéric, Maire,

Étaient présents :

ROUSSEL, BAUDOUIN, CARD, ANTOINE, BAQUET, LEPASTOUREL,
VARENNE.

Absents : MARTIN, SIMON;

Secrétaire de séance :

Mme LEPASTOUREL Caroline

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Considérant que Mr ROUSSEL Bernard, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Mr GERARD Frédéric, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr ROUSSEL Bernard pour le vote du compte administratif

Mr ROUSSEL, explicite le détail du compte administratif de l'assainissement 2017 dressé par l'ordonnateur,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement : 6243,55 €

Recettes de fonctionnement : 310,44 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 5933,11 €

Résultat de clôture : 44634,57 €

(tenant compte du résultat de clôture de fonctionnement N-1)

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement : 1233,40 €

Recettes d'investissement : 867,83 €

Résultat d'investissement de l'exercice : - 365,57 €

Résultat de clôture : 23983,28 €

(tenant compte du résultat de clôture de d'investissement N-1)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT) le Conseil Municipal de la Commune :

- adopte le Compte Administratif 2017 du Service Assainissement.
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 10 avril 2018.

Publié ou notifié le .

Fait à Baulay, le 03 septembre 2018

Le Maire



